



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Communiqué de presse

Poitiers, le 22 avril 2024

Renouvellement des conventions avec les Comités Sportifs Départementaux

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Département, en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté, et les responsables des Comités Sportifs Départementaux ont signé, à l'Hôtel du Département, les contrats d'objectifs 2024.

> Soutenir la pratique sportive dans la Vienne

Les comités sportifs départementaux sont des partenaires de référence dans leur discipline respective. Depuis 1999, le Département de la Vienne accompagne les projets des comités sportifs départementaux en s'appuyant sur une contractualisation autour d'objectifs partagés, appelée « contrat d'objectifs ».

Cette dynamique partenariale permet d'accompagner les comités dans leur structuration et la construction de projets de développement, notamment ceux qui visent à favoriser la pratique sportive de tous les publics sur l'ensemble du département, et permettent une offre variée et accessible.

En 2024, 18 contrats d'objectifs ont été signés, avec pour priorités le développement de la pratique sportive et la progression des effectifs, la formation des jeunes, la promotion du sport féminin, l'accompagnement des clubs pour l'accueil en handisport et sport adapté, l'organisation de manifestations et l'achat de matériels.

Le Département de la Vienne verse une subvention de 285 700€ aux 18 Comités Sportifs Départementaux pour la saison 2023/2024. Cette subvention est répartie de la façon suivante :

- ✓ Comité Départemental d'Athlétisme – 9 000€
- ✓ Comité Départemental de Badminton - 4 000€
- ✓ Comité Départemental de Basket-Ball - 15 700€
- ✓ Comité Départemental de Canoë-Kayak - 16 000€
- ✓ Comité Départemental de Cyclisme - 10 000€
- ✓ District de Football de la Vienne - 22 000€
- ✓ Comité Départemental de Gymnastique - 12 000€
- ✓ Comité Départemental de Handball - 15 500€
- ✓ Comité Départemental Handisport - 26 600€
- ✓ Comité Départemental de Judo - 8 000 €
- ✓ Comité Départemental de Natation - 11 000 €
- ✓ Comité Départemental Olympique et Sportif – 32 000€

- ✓ Comité Départemental de Rugby - 8 000 €
- ✓ Comité Départemental de Sport Adapté - 15 000 €
- ✓ Comité Départemental de Tennis – 12 500 €
- ✓ Comité Départemental de Tennis de table – 8 200€
- ✓ Union Nationale du Sport Scolaire – 46 500€
- ✓ Comité Départemental de Volley-Ball – 13 700 €

